



PARLIAMENTARY PROTECTIVE SERVICE
SERVICE DE PROTECTION PARLEMENTAIRE
CANADA

Amendment No. 01 to the Request for Proposal Modification N° 01 à la Demande de propositions

Project Title / Titre du projet	Hostile Vehicle Mitigation Barriers / Barrières Anti-Véhicule Bélièr
Reference No. / N° de référence	RFP-2023-24-012

French follows

Questions and Answers / Questions et Réponses:

Q01-E. This bid spec appears, perhaps, to be written around a Mifram unit; is it?

A01-E. No, the specifications were drafted based on the operational requirements of PPS. PPS encourages Proponents to submit a bid for the product that they feel meet the specifications outlined in the RFP documents. The specifications describe that PPS is looking to acquire a mobile hostile vehicle mitigation barrier system. Submissions will be considered and weighted against the criteria identified in the RFP.

Q02-E. The spec is essentially calling out a unit that requires assembly and we are wondering if that is what you want as opposed to fully assembled units; we manufacture both types however most snow belt customers do not like the "assembly" type of barriers. The majority, worldwide, of vehicle attacks actually happen in the winter months; fully assembled units are near unanimously utilized where snow/ice are encountered.

A02-E. The intent is for rapid assembly, movable when assembled, assembly without any specialized tools. Please refer to the RFP mandatory requirements and functional requirements. When drafting the statement of requirements, PPS took into consideration the required assembly of barriers (connect, unfold, etc.). PPS encourages industry to submit a bid for their product line that meets the specifications outline in the RFP documents. Submissions will be considered and weighted against the criteria identified in the RFP.

Q03-E. Do you require or is there a preference given for having a local "dealer" ?

A03-E. There is no preference or requirement to having a local dealer. Submissions will be considered and weighted against the criteria identified in the RFP.

Q04-E. The spec calls out 250 units at ? 80cm (2.6feet) per unit; are you seeking a linear coverage of 650 feet/198 meters ?

A04-E. The number of barriers requested is a ROM (rough order of magnitude) based off a desired coverage using data from existing products within industry. 80cm is the

maximum width and maximum spacing between barriers that can not be exceed. Submissions will be considered and weighted against the criteria identified in the RFP.

Q05-E. Do you have an actual portability standard?

A05-E. PPS does not require a specific portability standard. However, if a Proponent has one for their product, they are encouraged to submit any additional qualifications or certifications that their product may hold as part of their submission.

Q06-E. Do you require an on-ice crash test verification?

A06-E. Providing these details would be relevant to demonstrating compliance with the following RFP requirements.

RFP Section 3.5.2.:

Proponents must provide certifications with testing conditions/perimeters and number of units to create a certified barrier system if barriers must be linked together.

and,

RFP Section 3.5.5.:

Proponents shall provide the companies list of HVM barrier certification(s).

Q01-F. Cette spécification d'appel offre semble peut-être être écrite autour d'une unité Mifram ; est-ce la cas?

A01-F. Non, les spécifications ont été rédigées en fonction des exigences opérationnelles du SPP. SPP encourage les proposants à soumettre une offre pour le produit qui, selon eux, répond aux spécifications décrites dans les documents de la demande de propositions. Les spécifications décrit que PPS cherche à acquérir un système de barrière anti-véhicule-bélier. Les soumissions seront examinées et pondérées en fonction des critères identifiés dans la demande de propositions.

Q02-F. La spécification fait essentiellement référence à une unité qui nécessite un assemblage et nous nous demandons si c'est ce que vous voulez par opposition à des unités entièrement assemblées ; nous fabriquons les deux types, mais la plupart des clients de ceintures à neige n'aiment pas le type de barrières « assemblage ». La majorité des attaques contre des véhicules dans le monde se produisent en réalité pendant les mois d'hiver ; les unités entièrement assemblées sont presque unanimement utilisées là où l'on rencontre de la neige et de la glace.

A02-F. L'objectif est un assemblage rapide, mobile une fois assemblé, sans aucun outil spécialisé. Veuillez-vous référer aux exigences obligatoires et aux exigences fonctionnelles de la DP. Lors de la rédaction des spécifications, SPP a pris en considération le montage requis des barrières (connexion, dépliage, etc.). SPP encourage l'industrie à soumettre une offre pour sa gamme de produit qui répond aux spécifications décrites dans les documents de

la demande de propositions. Les soumissions seront examinées et pondérées en fonction des critères identifiés dans la demande de propositions.

Q03-F. Avez-vous besoin ou préférez-vous avoir un « revendeur » local ?

A03-F. Il n'y a aucune préférence ni exigence d'avoir un revendeur local. Les soumissions seront examinées et pondérées en fonction des critères identifiés dans la demande de propositions.

Q04-F. La spécification annonce 250 unités à ? 80 cm (2,6 pieds) par unité ; recherchez-vous une couverture linéaire de 650 pieds/198 mètres ?

A04-F. Le nombre d'obstacles demandé est une ordre de grandeur basée sur une couverture souhaitée utilisant les données des produits existants dans l'industrie. 80 cm est la largeur maximale et l'espacement maximal entre les barrières qui ne peuvent être dépassés. Les soumissions seront examinées et pondérées en fonction des critères identifiés dans la demande de propositions.

Q05-F. Avez-vous un standard de portabilité réelle?

A05-F. SPP ne nécessite pas de norme de portabilité spécifique. Cependant, si un proposant en possède un pour son produit, il est encouragé à soumettre toute qualification ou certification supplémentaire que son produit pourrait détenir dans le cadre de sa soumission.

Q06-F. Avez-vous besoin d'une vérification de caractéristique d'arrêt sur glace ?

A06-F. Fournir ces détails serait pertinent pour démontrer la conformité aux exigences suivantes de la DP.

Section 3.5.2 de la DP :

Les Proposants doivent fournir des certifications et les conditions de test/périmètre ainsi que le nombre d'unités nécessaires à la création d'un système à barrières certifié si les barrières doivent être reliées.

et,

Section 3.5.5 de la DP :

Les Proposants doivent fournir la liste des compagnies pour les certifications de barrière AVB.